

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 54 (1966)

Heft: 65

Rubrik: Chez nous et à l'étranger

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHEZ NOUS ET A L'ETRANGER

Sous la présidence d'une Lausannoise

Assemblée des délégués de l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés

L'ASID a tenu son assemblée annuelle le 21 mai, à l'Aula de l'Université de Bâle. L'Association professionnelle des infirmières et infirmiers en soins généraux comptait, au début de cette année, 6375 membres, soit 235 de plus que l'année précédente. De nombreux membres de l'Association s'étaient joints aux 74 délégués des onze sections et prirent part aux délibérations. La présidente, Mlle Nicole F. Exchaquet, de Lausanne, dirigeait les débats avec la collaboration de membres du

comité central. Son rapport d'activité releva les principaux événements de l'année écoulée et insista sur l'activité féconde et variée des différentes sections.

En vue d'une révision du contrat-type

Dans le domaine de la situation économique et sociale des membres, on est frappé de constater, dans notre pays, une forte disparité de salaires. Une révision prochaine du **contrat-type de travail** pour le personnel infirmier diplômé s'impose (la dernière est entrée en vigueur en 1963). En vue de cette révision, l'Association désire pouvoir se fonder sur des constatations objectives. Elle a donc chargé l'Institut d'organisation industrielle de l'école polytechnique fédérale de procéder à une « **Analyse de l'emploi et définition des postes** » portant sur un certain nombre de points de l'activité des infirmières et infirmiers en soins généraux. L'estimation de ces différentes fonctions professionnelles se fera selon les mêmes critères que pour d'autres professions. Le résultat de cette enquête est attendu avec intérêt.

Les sections de l'ASID ont entamé des pourparlers concernant la nouvelle loi sur l'assurance-maladie et accidents (LAMA), qui touche directement l'activité des infirmières privées et des infirmières d'hygiène sociale. Sur le plan légal, l'Association se préoccupe de la **protection du titre** d'infirmière et d'infirmier. La reconnaissance légale de la profession n'existe pas encore sur le plan national, ce qui occasionne des abus dans l'emploi de ce titre.

Chacun bien à sa place

La pénurie de personnel pose aussi ses problèmes à l'ASID, elle y voue la plus grande attention. L'ASID a pris part de plusieurs manières à la campagne de recrutement qui a été menée au cours des derniers mois de façon intensive. Mais son attention se porte en premier lieu sur l'emploi et l'utilisation rationnelle du personnel déjà en place. Elle cherche à déterminer si les infirmières diplômées travaillant dans les services hospitaliers sont vraiment affectées exclusivement aux soins des malades. Quelles sont leurs collaboratrices les mieux qualifiées parmi le personnel auxiliaire soignant? Afin de répondre à cette question et à d'autres du même ordre, l'Association a entrepris une « **Etude des soins infirmiers en Suisse** » avec la collaboration de l'Organisation mondiale de la santé, du Service fédéral de l'hygiène publique et de la Croix-Rouge suisse. Cette étude, à laquelle participent un bon nombre d'infirmières, d'administrateurs d'hôpitaux et de médecins, est menée par une infirmière.

La formation professionnelle

Sur ce plan, l'Association a collaboré à la mise au point des nouvelles directives de la Croix-Rouge suisse. Ces dispositions, déterminantes pour la reconnaissance des écoles d'infirmières, sont à disposition dans leur nouvelle teneur, et constituent la base de la formation professionnelle de l'infirmière en soins généraux dans notre pays.

Une commission s'occupe d'élargir et d'unifier la spécialisation des infirmières dans divers domaines, tels que celui d'infirmières anesthésistes, instrumentistes et de santé publique.

Genève, siège central du comité international

Les relations internationales de l'ASID sont variées et vivantes. De nombreuses infirmières s'adressent au service de placement de l'Association pour obtenir un poste à l'étranger; nombreuses sont les collègues étrangères qui non seulement viennent en Suisse pour travailler dans nos hôpitaux, mais aussi pour y faire des séjours d'études. Le grand événement de l'année écoulée fut le **XIII^e Congrès du Conseil international des infirmières** (International Council of Nurses) qui eut lieu en juin 1965 à Francfort s/le Main. Cette assemblée décida de transférer le siège central du Conseil international de Londres à Genève. Pour l'ASID, cela entraînera de nouvelles obligations qui, par contre, auront aussi un effet stimulant et enrichissant.

La partie administrative de l'assemblée générale fut suivie de discussions en groupes et d'un forum sur le sujet: « Le malade hospitalisé: quels sont ses besoins face au monde d'aujourd'hui? ».

L'objectif de cette séance, soigneusement préparée, était d'informer les participants des buts de l'étude des soins infirmiers en Suisse, de les y intéresser et de susciter leur collaboration.

Zurich

Séance historique, le 9 mai, au Grand Conseil zurichois où se déroula un grand débat sur l'introduction du **suffrage féminin** dans le canton et les communes. Sur la galerie, le public féminin, féministe et antiféministe se mit à manifester, particulièrement lorsque le président de la commission, M. Ernest Lehmann, socialiste, déclara: « J'espère que ce 9 mai 1966 apportera un réveil printanier et un revirement dans la question du droit de vote des femmes dans le canton. » Le président dut prier le public de s'abstenir de toute manifestation pour ou contre.

Haute-Couture
Prêt à porter
Mesure
Ida-Laurence
10, rue du Vieux-Colège - Genève - Tél. 25 00 85
Bijoux-fantaisie de Paris

En marge de la Journée de l'Europe

La femme européenne au travail

Un tiers des Européens au travail sont des femmes. L'égalité de rémunération entre travailleurs masculins et féminins est en train de se réaliser, mais encore nulle part les femmes ne sont encore pleinement intégrées.

La situation sociale des femmes dans la communauté européenne s'est profondément modifiée au cours des dernières années, sous la pression des changements économiques provoqués par la création du Marché commun.

L'expansion a abouti presque partout à des pénuries de main-d'œuvre, notamment pour des emplois qualifiés. Il a donc fallu tirer le meilleur parti des ressources disponibles, sans considération du sexe. Dans les six pays, les femmes constituent la plus importante réserve de main-d'œuvre. Ainsi, la croissance économique dépend dans une large mesure de la possibilité d'employer davantage de femmes et de les occuper à des métiers de plus en plus variés, y compris ceux qui ne sont pas considérés comme « féminins ».

Le CIF à Téhéran

(Suite de la page 1)

et S.A.I. Ashraf, le discours de bienvenue au nom des femmes iraniennes.

Quel était le thème général de 1966?

« Les valeurs du passé dans des cadres modernes ». Thème choisi parce que l'Iran est un des pays qui illustre d'une façon frappante le contraste entre autrefois et aujourd'hui.

Voici le message qui avait été adressé aux divers Conseils nationaux pour les préparer à la rencontre 1966:

« La société moderne, si marquée par le mouvement et l'évolution, a besoin plus que jamais auparavant dans l'histoire, de l'action des organisations bénévoles pour concilier les anciennes coutumes et les nouvelles lois, pour que les possibilités et les recherches de solutions qu'implique une nouvelle vie nationale, bénéficient de l'apport des valeurs créatrices que renferment les traditions de la vie familiale et de la vie de la collectivité. »

Qui fut la présidente de l'assemblée?

C'était la présidente internationale, Mme Craig-Schuller, qui, comme d'habitude, était la présidente de la session.

Elle avait pris l'initiative d'une cérémonie d'hommage au mausolée du père du souverain actuel, lequel a entrepris les réformes qui conduisent l'Iran sur le chemin de la civilisation moderne et ont notamment conduit à l'émancipation de la femme iranienne. Le mausolée se dresse devant une mosquée, non loin d'une cité maraîchère nouvelle.

Cette dix-huitième assemblée fut-elle marquée par un programme particulier?

Outre les rapports et les travaux habituels, un séminaire avait, cette fois-ci, été incorporé au programme. Précédemment, il était proposé hors programme. Mme Delavenay, représentante du CIF à l'Unesco, avait été chargée de sa préparation.

Quels étaient les sujets d'étude?

« L'alphabétisation, une expérience sociale » (dans divers pays). « La femme dans la vie moderne et le travail ». « L'artisanat, facteur du développement communautaire ».

Parallèlement à ce séminaire, on pouvait visiter une exposition d'objets artisanaux envoyés par plusieurs pays et qui furent vendus à la fin de la session.

Au cours de cette assemblée, il y eut sans doute d'autres sujets d'étude examinés, mais nous y reviendrons dans nos prochains numéros, grâce à la plume de nos déléguées suisses.

Pourtant, je voudrais mentionner, dès aujourd'hui, la parfaite organisation de cette session préparée avec enthousiasme par les membres du Haut Conseil iranien. Une centaine d'entre elles ont collaboré plus d'une année à cet effort et, pendant plus de six mois, une trentaine de ces dames ont suivi régulièrement des cours de français et d'anglais pour servir d'interprètes et de guides au cours des visites.

Des réceptions privées très nombreuses ont témoigné de l'hospitalité chaleureuse de nos amis de là-bas. Nous devons dès maintenant leur exprimer notre reconnaissance.

PRESQUE PARTOUT : AUGMENTATION DE CETTE MAIN-D'ŒUVRE

Il paraît utile de savoir ce qu'elles font, pourquoi elles ont pris un emploi, combien elles gagnent et quelles sont, dans l'ensemble, leurs conditions de vie actuelles et leur avenir sur le plan professionnel.

A toutes les époques et dans tous les pays, les hommes ont pris part aux activités économiques de leur société. Toutefois, leur proportion a augmenté presque partout dans la Communauté au cours des quinze dernières années.

Sauf en France où le pourcentage féminin, dans les effectifs de main-d'œuvre, est passé de 36,3%, en 1954, à 34,9%, en 1962, l'emploi des femmes a connu une progression régulière: en Belgique, la proportion était de 30% en 1951 et de 31,6% en 1962. En Allemagne, de 35% en 1951 à 36,9% en 1962. En Italie, de 24% en 1954 et de 29% en 1962. Au Luxembourg, de 27% en 1947 et de 29% en 1949. Aux Pays-Bas, de 24% en 1954 et de 25% en 1962.

Ces chiffres appellent pourtant une explication.

En effet, une grande partie de la main-d'œuvre féminine est composée de femmes travaillant en tant que membres de la famille non rémunérées. La plupart du temps, il s'agit de femmes qui appartiennent au secteur agricole, mais il existe aussi dans chacun des six pays des entreprises de petites dimensions, telles que les magasins, les restaurants, les stations d'essence où l'épouse et les filles aident souvent sans rémunération. La proportion des femmes qui travaillent dans la ferme familiale, dans l'hôtellerie des parents ou dans l'affaire du mari est de 15,1% de la population active féminine en Belgique, de 18,9% en France, de 22,3% en Allemagne et de 24,3% en Italie.

L'Allemande, l'Italienne, la Hollandaise, etc., passent pour être des femmes d'intérieur et cette réputation des Européennes se justifie encore, à quelques réserves près. Pour quelles raisons se mettent-elles de plus en plus à travailler à l'extérieur?

Le facteur économique est le plus souvent décisif: accroître les ressources de la famille est le facteur numéro un, mais aussi: besoin de maintenir une activité extérieure, désir d'évasion du foyer, pour être indépendante, pour avoir de l'argent à soi, pour avoir une retraite, etc.

Même quand les préoccupations économiques ne sont plus essentielles, l'Européenne ressent la nécessité de travailler par besoin d'indépendance et d'équilibre. Il y a là un désir de s'affirmer l'égalité de l'homme et capable de rivaliser avec lui.

HSM

2^e Journée

Le culte du dimanche 15 mai, à la chapelle des Terreaux, était présidée par une jeune théologienne sur ce texte: « Vous êtes appelés à la liberté des enfants de Dieu, ne retombez pas dans l'esclavage »; cette liberté, nous ne pouvons l'acquiescer complètement qu'en nous soumettant à l'autorité de Dieu qui nous donnera la force de surmonter toutes les formes de domination.

Séance privée à la Salle des Terreaux

Disons d'emblée que grâce à la présidence ferme et souple de Mme Madeleine Joye, de Fribourg, les délibérations très animées furent dans les limites fixées par l'ordre du jour et l'horaire; disons aussi que la traductrice, Mme Manassewitsch, sut rendre avec précision l'essentiel d'un discours, de sorte que la discussion fut à la portée de chaque participante et de ce fait des plus fructueuses.

Il fut décidé à l'unanimité que, dorénavant, les assemblées annuelles du Suffrage se feraient uniquement dans les cantons où se dessine un fort courant suffragiste.

Il est conseillé aux cantons qui ont organisé des conférences et des cours civiques, ainsi qu'à ceux qui sont sur le point de le faire, de se réunir entre eux pour échanger leurs expériences et bénéficier mutuellement de leurs conférences éventuelles.

Actuellement, la section de Bâle-Ville se prépare à une consultation populaire. Le Comité central, par la voix de sa présidente, Mme L. Ruckstuhl, l'avise qu'il mettra une somme à sa disposition pour l'aider dans sa propagande. Les déléguées de toutes les sections sont priées d'appuyer cette campagne dont la victoire pourrait bien marquer un tournant décisif pour le suffrage féminin en Suisse.

En fin de séance, Mme Marie-Thérèse Huguenin se fit l'interprète des participantes, en remerciant M. Schaar-Robert, présidente, ainsi que toute la section de Neuchâtel pour la magnifique réussite de cette cinquante-cinquième assemblée des délégués.

Avant de se rendre au banquet réunissant cent cinquante convives à l'Hôtel du Peyrou, les déléguées furent conviées à un vin d'honneur offert par la commune de Neuchâtel dans les salles de l'Hôtel de Ville.

L'après-midi, la visite du château et de la Collégiale ainsi que la présentation au Musée des Beaux-Arts, des automates de Jaquet-Droz, mit le point final à cette sympathique rencontre suffragiste.

M. P.

Pour vos tricot, toujours les

Laines Duruz

Le plus grand choix de la Suisse romande

OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES AUX PETITS LUTINS

9, rue de la Fontaine - Tél. 25 35 66

GENÈVE
Confections soignées
pour enfants

W.